

Discours - BP 2010
Séance Plénière - Lundi 29 mars

Discours de Michel Boutant, Président du Conseil général de la Charente

Chers collègues,

Bonjour à tous. Nous allons dans quelques instants engager notre traditionnel débat sur le budget de l'institution mais je voudrais auparavant profiter de ce moment qui nous rassemble, pour que nous saluions ensemble Jean-Pierre MONTAUBAN, Conseiller général de MONTEMBOEUF, assez gravement touché par un problème cardiaque et en convalescence depuis plus d'un mois désormais.

Son état de santé s'améliore de jour en jour mais ne lui permet pas et nous le comprendrons tous, de vivre avec nous durant ces deux jours la pression, la tension, du débat budgétaire.

Souhaitons donc un vif rétablissement à Jean-Pierre.

*
* *

Bien, j'ai souhaité que cette année le vote du budget soit exceptionnellement repoussé à la fin du mois de mars. Comme vous le savez, le gouvernement nous a même autorisés à voter le budget en avril. C'est l'usage les années d'élections.

J'aurais pour ma part préféré, et j'avais insisté sur ce point lors du débat d'orientations budgétaires, que le budget soit voté en décembre, de façon à ce que tous nos partenaires charentais, toutes les institutions et les collectivités que nous soutenons habituellement, puissent élaborer leurs propres budgets en connaissance de cause.

Malheureusement, cela n'a pas été possible et je le regrette.

...pas été possible, non pas à cause des élections régionales et de la campagne mais simplement en raison des réformes, notamment celle concernant la Taxe Professionnelle et qui a considérablement perturbé nos grilles de calcul.

Ainsi n'avons-nous réellement été assurés qu'en janvier, de la compensation par l'Etat, du produit de la taxe professionnelle qui nous est enlevée.

Pour ce qui concerne la TP donc, nous pourrions inscrire une recette équivalente à celle que nous avons en 2009 - une « compensation relais » - qui correspond à ce qu'aurait dû recevoir le Département si la taxe professionnelle n'avait pas été supprimée.

Mais notons bien que cela ne vaut que pour l'année 2010 !

Je répète ici que la taxe professionnelle était une recette dynamique et qu'elle sera demain au mieux, AU MIEUX !, remplacée par une dotation de l'Etat apathique.

Je rappelle par ailleurs que nos grilles de calculs seront plus fortement perturbées encore en 2011 puisque alors nous perdrons - en totalité – et au profit des communes, le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le « non bâti ».

Je ne reviendrai pas ici sur les détails des mécanismes de compensation qui seront mis en place - qui devraient être mis en place - en 2011 par le gouvernement, Je ne reviendrai pas sur la Contribution Economique Territoriale, la CET, ou sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la CVAE.

Des réunions d'informations ont été organisées dans l'ensemble des territoires du département après que vous tous, ici, à l'unanimité, ayez voté une motion de défiance envers les projets de réforme, et donc aussi envers la réforme de la taxe professionnelle.

Je l'ai dit clairement à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires : « en perdant son autonomie fiscale, le Département va perdre son autonomie tout court ».

Le mécanisme est enclenché et, d'une certaine manière, le fait que nous soyons contraints d'inscrire dans la colonne « TP » la même recette que l'année dernière, le prouve bien.

Nous ne voterons pas cette année le taux de prélèvement de la taxe professionnelle.

Nous voterons pour la dernière fois cette année, pour la dernière fois ! les taux de prélèvement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le « non bâti ». Dès 2011, la taxe sur le foncier bâti sera le seul impôt direct dont nous voterons le taux ici, en assemblée. Nous perdons ainsi, petit à petit, année après année, la main sur nos recettes et nul ici ne peut s'en réjouir.

C'est un mauvais coup qui nous est porté.

Pour compenser en quelque sorte, nous aurions pu attendre un effort de l'Etat au niveau de la dotation globale de fonctionnement.

Après tout, n'aurait-il pas été logique qu'une partie des économies réalisées par l'Etat avec sa RGPP, avec ses suppressions de postes ou de services publics, nous revienne à nous, nous qui compensons ici et là, nous qui bouchons les trous, nous qui préservons au mieux le service public, le lien social, en ville, dans les quartiers ou en milieu rural ?

N'aurait-il pas été logique que par le biais d'une revalorisation de la dotation globale de fonctionnement, une partie des nouvelles charges qui pèsent sur nous soit compensée ? Franchement ? Est-ce que cela n'aurait pas été un juste retour des choses ?

Mais la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat en 2010 ne progressera, nous dit-on, que de la moitié du taux de l'inflation.

Après le contrat de croissance et de solidarité dont nous avons profité entre 1999 et 2007.

Après le contrat de stabilité qu'il nous a imposé entre 2008 et 2009, l'Etat nous présente donc un pacte d'apathie, un contrat neurasthénique, un contrat de décroissance molle...

Et bien « oui » car l'enveloppe qui nous est réservée par l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement n'évoluera que de 0.6 % ! Retenez ce chiffre et qu'il soit bien dans tous les esprits, dans toutes les têtes des Maires et des Présidents d'associations locales

+ 0.6 %.

C'est encore un mauvais coup qui nous est porté ici

Enfin, et pour terminer ce rapide et plutôt ténébreux tour d'horizon des recettes, notons et c'est donc le seul point positif, que les droits de mutation frémissent, que les encaissements des premiers mois de l'année 2010 sont légèrement supérieurs à ceux de l'année 2009 et que nous pourrions là, après avoir perdu près de 9 millions d'euros l'année dernière - par rapport à l'année 2008 bien sûr - récupérer 3 ou 4 millions d'euros si la tendance se confirmait.

Un exemple tout de même...

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a décidé de diminuer le taux de couverture des dépenses APA, donc des dépenses de solidarité envers les personnes âgées. La charge nette qui pèse sur le Département en sera donc augmentée.

Le 15 janvier 2010, le Président de la République avait pourtant annoncé solennellement que l'année 2010 serait l'année de la dépendance !... Peut-être mais en attendant le budget qui nous est alloué par la CNSA diminuera. Ça commence plutôt mal !

Un autre exemple ?

L'Etat refuse toujours de débloquer les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de sa réforme de la protection de l'enfance, financement pourtant prévu par la loi du 7 mars 2007. Les Départements de France ont même été contraints d'en référer à la justice et les premières victoires leur donnent raison. Les Départements de la Saône et Loire ou de la Seine Saint Denis ont gagné. L'Etat va devoir payer.

Un dernier exemple peut-être.

L'Etat nous a fait la promesse en 2004 de compenser intégralement nos dépenses de RMI, RMI devenu aujourd'hui - pour faire simple - RSA. Cette promesse a été tenue à l'euro près en 2004.

En 2005 déjà, l'écart entre les versements du Conseil général et la compensation de l'Etat s'élevait à ... 3 millions 500 mille euros.

A la fin de l'année 2008 ce sont 8 millions d'euros qui ne nous avaient pas été payés. Aujourd'hui, c'est plus d'une dizaine qui nous sont dus.

En attendant l'issue favorable de tous ces combats qui nous épuisent inutilement, il nous faut donc trouver 9,5 millions, enfin plutôt 6 puisque nous comptons sur 3,5 millions d'euros de produits de droit de mutation supplémentaires.

Où les trouver ?

*
* *

Premièrement – il faut commencer par là - mes collègues de l'exécutif et moi-même nous sommes nous contraints à stabiliser, voire à baisser toutes les dépenses dans les autres domaines de compétences du Département, en particulier bien entendu nos propres frais de fonctionnement, nos frais internes, ou nos frais généraux (- 6 %).

Il n'y a pas une année depuis 3 ou 4 ans sans que nos crédits réservés à l'entretien de nos bâtiments, à l'entretien de notre parc informatique ou de nos outils logistiques, baissent. On me prévient même que nous pourrions faire les frais de manques d'entretien si nous poursuivions dans ce sens.

Deuxièmement et par bonheur, les taux d'intérêts toujours très bas et durement négociés par Gérard DESOUHANT et nos services, nous ont permis d'économiser un peu plus d'un million et demi d'euros, mais ce million et demi d'euros est en quelque sorte gagé par une dépense de solidarité supplémentaire, générée par la mise en place, tant attendue, du haut débit sur la totalité du territoire départemental.

Où donc trouver ces quelque 6 millions d'euros absolument nécessaires à l'équilibre budgétaire ?

Deux solutions seulement se présentent à nous.

Et les quelques semaines supplémentaires qui se sont écoulées depuis le débat d'orientations budgétaires jusqu'à aujourd'hui nous ont permis de les étudier toutes deux avec grand soin.

La première consiste à diminuer tous les budgets dans tous les domaines de compétences dits facultatifs du Département.

* d'en finir partiellement avec le soutien à la culture. Nous aurions pu récupérer là environ un million d'euros, sur le dos des festivals, des spectacles, des manifestations culturelles

* de restreindre drastiquement notre soutien au sport et à la vie associative, pour dégager là un autre million d'euros.

* d'en finir avec l'aide aux communes et en particulier le FDAC, moins 2 millions d'euros ici encore,

* de réduire enfin, notre aide à l'assainissement des communes ou nos actions facultatives dans le domaine de l'environnement pour récupérer ici les 2 derniers millions nous permettant d'atteindre les 6 recherchés.

Voilà une solution d'équilibre possible, dont nous avons discuté des heures entières entre collègues, et que nous avons évoquée ici dans cette salle à l'occasion du débat d'orientations budgétaires :

« maintenir l'équilibre », compenser le manque de soutien de l'Etat, compenser la hausse des dépenses de solidarité, en abandonnant l'une après l'autre, les actions non obligatoires du Département, en nous recentrant sur nos seules dépenses obligatoires.

L'Etat lui-même nous invite à retenir cette solution et François, au nom du groupe CIEL, tu es toi-même intervenu à plusieurs reprises ici pour nous inviter à nous engager dans cette voie - « nous alléger en quelque sorte de nos dépenses facultatives, de nos aides et de nos soutiens à tes yeux superflus » pour retrouver l'équilibre financier, pour éviter les difficultés financières.

C'est cette même voie d'ailleurs qui a été retenue par mon collègue Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Général de la Charente-Maritime et qui a fait voter par le Conseil une baisse de 20 % des subventions aux associations culturelles. Ce qui d'ailleurs ne l'a pas privé d'augmenter les impôts aussi, dans le même temps.

Je le répète, c'est avec le plus grand sérieux que nous avons étudié cette solution et des semaines durant, l'avons-nous même évoquée avec tous les interlocuteurs que nous avons trouvés sur notre chemin d'élus,
avec les Maires,
avec les Conseillers municipaux,
avec les Présidents d'associations,
avec la population tout simplement.

Nous l'avons étudiée, examinée, sous toutes les coutures pour... au final..., toute réflexion faite...considérer que ce n'était pas la bonne.

*
* *
*

Et nous avons encore donc décidé d'opter pour la seconde solution, l'augmentation de la fiscalité.

Nous avons, au final, fait le choix de maintenir nos aides, de maintenir nos soutiens. Nous avons fait ce choix après avoir été convaincus par nos interlocuteurs qu'une grande partie de la vie associative du Département, du développement des 404 communes départementales, en dépendait.

Nous avons choisi la vie. Nous avons, pour reprendre deux qualificatifs que j'ai utilisés tout à l'heure, préféré le dynamisme à l'apathie, préféré le développement à la décroissance molle, préféré l'investissement, l'irrigation des territoires à la rigueur, à l'assèchement, au désert.

Nous serons jugés sur ce choix. Nous le savons bien. Mais il est fait et je l'assume le premier devant vous.

Chacun connaît en Charente mon attachement à la bonne gestion.

Chacun connaît mon attachement à l'utilisation économe des deniers publics et l'on m'a parfois reproché, directement même, un peu de pingrerie.

Je suis par nature il est vrai, [par caractère], plus naturellement vers l'épargne que vers la dépense, plus tourné vers la réduction de la dette, vers la réduction de la dépense publique que vers l'impôt.

Et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai personnellement tenu à ce que les taux d'imposition ne varient pas D'UN IOTA ces 4 dernières années.

J'ai pris le risque même que l'on me reproche un peu d'inertie, quelque manque d'audace pour protéger complètement, 4 ans durant, le budget des familles charentaises.

J'ai resserré tous les boulons, économisé le carburant, économisé l'huile, mais non !... aujourd'hui je ne me résous pas à casser le moteur.

Non. Nous ne pouvons tout arrêter.

Cette année encore j'ai voulu que le monde associatif charentais puisse poursuivre son œuvre avec nous.

Mes collègues de l'exécutif et moi même avons pensé à la culture charentaise et à l'admirable travail des associations culturelles et sportives.

Nous avons pensé au sport charentais et à la jeunesse. Nous avons pensé aux bénévoles, au lien social. Nous avons pensé aux communes charentaises, et à leurs projets d'investissement au profit de la population mais aussi des entreprises charentaises qui vivent en partie de nos investissements.

Nous avons pensé aux associations qui oeuvrent dans le domaine social et qui forment les dernières digues contre le délitement de notre société.

Nous avons pensé à ce que ces 6 millions représentent pour elles toutes et pour le dynamisme de notre département, pour l'avenir de notre département, pour les entreprises du département.

Nous ne savons pas précisément ce que nous réserve la réforme des collectivités territoriales. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra de l'institution départementale. Nous ne savons pas même si elle survivra à la réforme.

Mais nous avons pensé que les communes, les associations, les Charentais en général, n'avaient pas intérêt à ce que nous déposions les armes avant d'avoir combattu.

Pour maintenir la cohésion sociale, pour financer la solidarité, pour soutenir la vie associative, nous vous proposerons donc tout à l'heure d'augmenter notre recette fiscale en relevant les taux des impôts que nous sommes cette année encore autorisés à prélever, donc comme je le disais tout à l'heure, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

L'effort ainsi demandé, en gros 17 euros par habitant, nous permettra de résoudre pour cette année, **ET SEULEMENT POUR CETTE ANNEE**, notre problème de financement de la section de fonctionnement.

Il ne permettra pas, mais nous ne pouvons demander plus, de reconstituer ce que l'on appelle l'autofinancement, c'est-à-dire un excédent de fonctionnement acceptable et nous permettant de financer une part des dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

Simplement, pouvons-nous nous donner comme objectif de stabiliser la dette départementale autour de 220-230 millions d'euros en attendant des jours meilleurs.

Et encore pour cela nous proposerons-vous tout à l'heure de réduire un peu le volume des investissements en 2010, de ne pas nous engager au-delà du raisonnable, d'adapter le volume de notre investissement. Il n'y aura pas de « plan exceptionnel d'investissement en 2010 ».

*
* *

Je veux, dans le climat d'incertitude qui est le nôtre, poursuivre l'effort de gestion engagé, engagé depuis 6 ans maintenant.

Cette année encore, l'équation n'a pas été simple à résoudre. Nous l'avons résolue avec foi en l'avenir. Il nous faut trouver un chemin, une voie entre le désenchantement et l'espérance. Nous ne pouvons, dans ce climat d'incertitude, faire tout à fait le deuil de nos espérances.

Je remercie mes collègues élus, les collaborateurs, les agents de services qui ont donné beaucoup de leur temps à ce travail, à cette recherche, à cette quête.

Merci à tous.